

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 janvier 2016 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2016-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 janvier 2016;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 17 décembre 2015;

- 3.4. Nominations sur les comités internes et externes de la MRC de Beuce-Sartigan;
- 3.5. Service d'évaluation – Mise à jour des données des rôles d'évaluation;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches – Autorisation de signature;
  - 4.2. Entente Programme RénoRégion – Autorisation de signature;
  - 4.3. Entente programme RénoRégion – Valeur des bâtiments admissibles à une demande d'aide financière;
  - 4.4. Politique nationale de la ruralité 3 et Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement du territoire – Dépôt de projets régionaux et locaux;
  - 4.5. Formule de partage – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2020;
  - 4.6. Route verte – Appel d'offres pour le démantèlement de la voie ferrée;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour les municipalités de :
    - Saint-Évariste-de-Forsyth;
    - Saint-Hilaire de Dorset;
  - 5.2. Document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-30;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Service de génie municipal – Nomination de M. Réjean Crête à titre d'employé régulier;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Bilan de la SAAQ;
  - 9.3. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
  - 9.4. Liste des maires substitués et population pour l'année 2016;
  - 9.5. Loi sur la qualité de l'environnement;
  - 9.6. Entente avec la Société de l'assurance automobile;
10. Divers :
  - 10.1. Maison Catherine de Longpré;
  - 10.2. Motion de remerciements – M. Éric Lachance;
  - 10.3. Avis de décès – Madame Huguette Plante;
  - 10.4. Invitation – Rencontre de réflexion sur la collaboration intermunicipale;
  - 10.5. Réaménagement de certains locaux du centre administratif de la MRC;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2016-01-002

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Céline Bilodeau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 25 novembre 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 JANVIER 2016**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 janvier 2016 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 17 décembre 2015 à titre d'information.

2016-01-003

**NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR LES COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

Comité de la ruralité :	M. Dany Quirion
Comité culturel :	À déterminer ultérieurement
Conseil économique de Beauce	M. Pierre Bégin
La Beauce embauche	M. Luc Bergeron
Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière	M. Normand Roy

**SERVICE D'ÉVALUATION – MISE À JOUR DES DONNÉES DES RÔLES D'ÉVALUATION**

Le directeur général avise les élus des retards de production du Service d'évaluation dans la mise à jour des données des rôles d'évaluation, entre autres au niveau des mutations immobilières.

Il explique aux maires les facteurs ayant entraîné cette situation et les mesures mises en place pour y remédier.

2016-01-004

**ENTENTE SECTORIELLE SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
ET LES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES EN  
CHAUDIÈRE-APPALACHES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la précédente Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches devait se terminer au 30 juin 2017;

Considérant que la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches fermera ses portes au 31 mars 2016;

Considérant que les partenaires signataires de l'Entente spécifique ont réaffirmé leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire et la valorisation des carrières scientifiques et technologiques;

Considérant que les partenaires doivent se munir d'une autre entente entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 30 juin 2017, soit après la fermeture de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Pierre Bégin, préfet de la MRC de Beauce-Sartigan, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan l'Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches.

2016-01-005

**ENTENTE PROGRAMME RÉNORÉGION – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Attendu le dépôt du projet d'entente soumis par la Société d'habitation du Québec et les explications fournies par le directeur général;

Attendu que les modifications à l'entente concernent l'introduction du Programme RénoRégion (PRR) visant à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs sur leur résidence;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'approuver les modifications apportées à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, les documents requis à cet effet.

2016-01-006

**ENTENTE PROGRAMME RÉNORÉGION – VALEUR MAXIMALE  
DES BÂTIMENTS ADMISSIBLES**

Attendu la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat autorisée par la résolution 2016-01-005;

Attendu que conformément à ladite entente, la MRC doit déterminer par résolution la valeur maximale d'un bâtiment pouvant être admissible et qui sera applicable sur notre territoire;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que la valeur maximale d'un bâtiment pouvant être admissible et qui sera applicable sur notre territoire soit fixée à 100 000 \$ excluant la valeur du terrain.

2016-01-007

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3 ET POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – DÉPÔT DE PROJETS**

Attendu la liste des projets déposée aux membres du conseil des maires en lien avec les politiques mentionnées en titre de la présente résolution;

Attendu que ces projets ont fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité de la ruralité quant au respect des objectifs du plan de travail de ces politiques;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'entériner les recommandations du comité de la ruralité et d'accepter les projets suivants :

Dans le cadre du volet régional :

- Un projet de gestion numérique des loisirs-culture et inscriptions en ligne déposé par un regroupement de municipalités du territoire et représenté par la Municipalité de La Guadeloupe pour un montant maximal de 11 802 \$;
- Un projet intitulé « Ados en cavale » déposé par la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan pour un montant maximal de 4 470,79 \$, *conditionnellement à ce qu'au moins une activité (sortie) se déroule en Chaudière-Appalaches. Si cette sortie devait occasionner des coûts supplémentaires, la MRC pourrait payer le surplus sur présentation des factures;*
- Un projet intitulé « Tourelle 360 » déposé par la Société beauceronne de gestion faunique inc. de Saint-Théophile pour un montant maximal de 30 000 \$;
- Un projet intitulé « Ateliers branchés pour les aînés de Beauce-Sartigan » déposé par Alphare, centre d'alphabétisation populaire de Beauce pour un montant maximal de 23 440 \$.

Dans le cadre du volet local :

- Un projet de construction d'un bâtiment et d'installation électrique déposé par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour un montant maximal de 17 116,96 \$;

- Un projet d'agrandissement du centre Keven Veilleux déposé par la Municipalité de Saint-René pour un montant maximal de 22 993,30 \$;
- Un projet d'achat d'équipements déposé par le centre Multi-Arts de Saint-Gédéon pour un montant maximal de 8 601 \$;
- Un projet d'embauche d'une ressource en loisirs et culture déposé par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour un montant maximal de 29 000 \$;
- Un projet d'achat d'une surfaceuse et d'un tracteur à glace déposé par la Municipalité de Saint-Théophile pour un montant maximal de 12 249,30 \$;
- Un projet d'acquisition et d'installation d'un quai flottant communautaire déposé par la Municipalité de Lac-Poulin pour un montant maximal de 10 150,58 \$;
- Un projet d'aménagement de jeux d'eau déposé par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre pour un montant maximal de 34 951,56 \$;
- Un projet d'aménagement de cuisine collective déposé par la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines pour un montant maximal de 21 301,98 \$;
- Un projet intitulé « Patrimoine numérique » déposé par la Municipalité de La Guadeloupe pour un montant maximal de 32 483,30 \$;
- Un projet de parc aquatique intérieur déposé par le centre aquatique et récréatif de la Haute-Beauce à Saint-Évariste-de-Forsyth pour un montant maximal de 17 860,28 \$;
- Un projet d'aménagement d'une surface multifonctionnelle de sport et de loisirs déposé par la Municipalité de Saint-Philibert pour un montant maximal de 19 941,86 \$;
- Un projet de réaménagement du parc Donat-Tanguay dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande déposé par la Ville de Saint-Georges pour un montant maximal de 49 708 \$, *conditionnellement à la réception des devis*;
- Un projet d'éclairage du sentier pédestre déposé par la Municipalité de Lac-Poulin pour un montant maximal de 9 000 \$.

2016-01-008

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2020 – FORMULE DE PARTAGE DES FONDS**

Attendu que dans le cadre du Fonds de développement des territoires, le présent conseil a prévu conserver des sommes dédiées au soutien de projets structurants;

Attendu que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie remplace la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que ce conseil a discuté d'un mode de partage au comité de travail précédant la présente séance;

Attendu que le conseil a convenu de réserver 20 % des sommes de la Politique (306 360 \$) à des fins de projets régionaux;

Attendu qu'un tableau de partage est déposé aux élus;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'adopter le scénario de partage financier suivant prévoyant, outre une réserve financière représentant 20 % des sommes à des fins de projets régionaux, un partage du résiduel selon le mode suivant :

- 44 000 \$ pour la Ville de Saint-Georges;
- Le solde partagé entre les municipalités rurales :
  - 50 % montant de base;
  - 50 % subdivisé :           50 % RFU;  
  50 % population;
- Que ces modalités de partage soient en vigueur pour les 4 premières années de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- Que le tableau de partage mentionné en préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2016-01-009

**ROUTE VERTE – APPEL D'OFFRES POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE FERRÉE**

Considérant la volonté de la MRC de Robert-Cliche de procéder au démantèlement de la voie ferrée en 2016;

Considérant qu'il nous apparaît préférable de saisir cette opportunité (équipe de travail sur place, frais de mise en chantier, etc.) et d'y intégrer l'appel d'offres requis afin de réaliser ces travaux;

Considérant que les travaux sont estimés à 1 215 000 \$;

Considérant que la portion des travaux à réaliser en Beauce-Sartigan est estimée quant à elle à plus ou moins 100 000 \$ pour les 2,4 km situés sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Considérant que ces travaux pourraient être financés par le fonds réservé dédié à la construction de la Route verte et par le programme d'aide financière du ministère des Transports du Québec accordé à notre MRC en 2005 et 2007;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan :

- Autorise l'appel d'offres visant le démantèlement de la voie ferrée;
- Confie le mandat à la MRC de Robert-Cliche;
- Partage les coûts en fonction de la longueur du tronçon situé sur son territoire;

- Autorise le financement tel que ci-dessus mentionné;
- Autorise, au besoin, la MRC de La Nouvelle-Beauce à se joindre à ce projet.

2016-01-010

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par madame Céline Bilodeau, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- MM Guy Fournier et Maxime Gosselin      Saint-Évariste-de-Forsyth;
- M. Roger Breton                                      Saint-Hilaire-de-Dorset;

2016-01-011

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-30**

Attendu que le règlement 2004-71-30 est entré en vigueur le 3 décembre 2015 tel que prévu à l'article 53.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS DEVRONT APPORTER À LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-30**

**Municipalité concernée :**      Notre-Dame-des-Pins

**Document concerné :**              Règlement de zonage

**Nature des modifications :** Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-30, la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable sur la portion de la voie ferrée située sur son territoire.

**Délai :** Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la Municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-30 modifiant le schéma



d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

2016-01-012

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – NOMINATION DE M. RÉJEAN CRÊTE À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de monsieur Réjean Crête, technicien en génie civil, se terminera le 21 janvier 2016;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Crête au cours de cette période;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Réjean Crête au poste de technicien en génie civil, à compter du 21 janvier 2016.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels des mois de novembre et décembre;
- Bilan SAAQ;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Liste des maires substitués et population pour l'année 2016;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec;

2016-01-013

**MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu que la Fondation Catherine de Longpré a entrepris la construction d'une nouvelle maison de soins palliatifs;

Attendu que ces travaux, estimés à 5 000 000 \$, sont financés à même les fonds dont dispose cet organisme;

Attendu que pour assurer le bon fonctionnement et le financement de cette organisation, une campagne de financement a été entamée;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan reconnaissent l'incommensurable apport de la Maison Catherine de Longpré pour notre région;

Attendu que le conseil des maires souhaite supporter cette cause;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de verser une aide financière de 50 000 \$ à la Fondation Catherine de Longpré et que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé de la partie 3 du budget de l'année en cours.

2016-01-014

**MOTION DE REMERCIEMENTS – MONSIEUR ÉRIC LACHANCE**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, que le conseil des maires transmette à monsieur Éric Lachance, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce de 2003 à 2015, ses plus sincères remerciements pour le travail effectué et son implication fort appréciée au sein de notre MRC durant toutes ces années.

2016-01-015

**HOMMAGE SUITE AU DÉCÈS DE MADAME HUGUETTE PLANTE**

Attendu le décès de madame Huguette Plante, mairesse de la municipalité de La Guadeloupe de 2006 à 2015;

Attendu que le conseil souhaite rendre hommage par la présente à Mme Plante et reconnaître la contribution de celle-ci au développement de la région;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, que soient adressées à la famille de Mme Huguette Plante, au nom du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan, nos plus sincères condoléances suite à son décès.

Qu'il soit également signifié aux familles Plante et Faucher toute notre gratitude envers la contribution de Mme Plante au développement de la MRC de Beauce-Sartigan.

**INVITATION – RENCONTRE DE RÉFLEXION SUR LA COLLABORATION INTERMUNICIPALE**

Le directeur général avise les maires qu'une rencontre de réflexion sur la collaboration entre les municipalités de la MRC se tiendra le 18 février 2016 à 13 h 30 à l'édifice municipal de Saint-Benoît-Labre.

Tous les maires, de même que les directeurs généraux, sont conviés à cette activité. Une invitation sera transmise dans les prochains jours à toutes les administrations municipales du territoire.

2016-01-016

**RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINS LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC**

Attendu le souhait de la Direction générale de procéder à la réfection de certains locaux du centre administratif de la MRC entre autres dans le secteur du Service d'évaluation ainsi que celui du Service de génie municipal et aménagement;

Attendu que les changements proposés visent à assurer la mise en place d'espaces de travail adaptés au développement des services de la MRC;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'autoriser le comité administratif de la MRC à assurer la gestion et le suivi du projet mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2016-01-017

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 15.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général